

DECISION: N°2024/007/DAT/MIRAP/ADM DU 10 JUIL 2024

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MIRAP/CIPM/2024
DU 23/05/2024 LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'UN (01) CAMION DE
TYPE CARGO A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE
GRANDE CONSOMMATION (MIRAP)

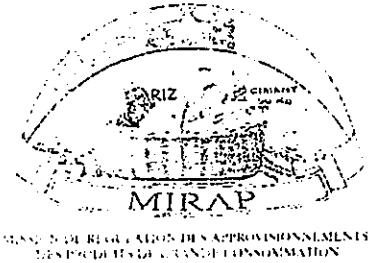
L'ADMINISTRATEUR,

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
Vu La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu La Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 Portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
Vu Le Décret N°2011/019 du 01 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;
Vu Le Décret N°2003/651 PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu Le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code Général des Marchés Publics ;
Vu L'Arrêté N°033/CAB/PM du 13/02/2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés des services et des prestations intellectuelles ;
Vu La Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/365 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle, de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024;
Vu La Décision N°00000119/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 février 2016 constatant à titre transitoire la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du secteur Public et Parapublics ;
Vu L'Arrêté N°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de chaque Etablissement ;
Vu La Décision N°02 CCOMP-CIPM-MIRAP/ADM/DAF/CF/2019 du 08 avril 2019 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la MIRAP et ses additifs N°1, 2, 3 et 4 ;
Vu La Proposition d'attribution N°048/2024.L.CIPM-MIRAP du 21 Juin 2024 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la MIRAP .
Considérant les Nécessités de service.

DECIDE :

Article 1er: Les résultats de la Demande de Cotation N°02/DC/MIRAP/CIPM/2024 du 23/05/2024 lancée en procédure d'urgence pour la fourniture d'un (01) camion de type cargo à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP), se présentent comme suit :

N°	Soumissionnaires	Délai d'exécution	Montant TTC (en FCFA)	Observations	Décisions
1	CENTRAL MOTORS CAMEROON (CMC), BP 15326 Yaoundé	Un (C1) mois	TTC : 50 000 000 HT : 41 928 721	Offre conforme	Attributaire du marché



COMMUNIQUE: N°2024/006//CAT/MIRAP/ADM DU 10 JUIL 2024

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE N°02/DC/MIRAP/CIPM/2024 DU 23/05/2024 LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'UN (01) CAMION DE TYPE CARGO A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP)

L'Administrateur de la MIRAP communique :

10 JUIL 2024

Par Décret N°2024/007 DAT MIRAP ADM du, le résultat de la Demande de Cotisation en procédure d'urgence susvisée se présente comme suit :

N°	Soumissionnaires	Délai d'exécution	Montant TTC (en FCFA)	Observations	Décisions
1	CENTRAL MOTORS CAMEROON (CMC), BP 15326 Yaoundé	Un (01) mois	TTC : 50 000 000 HT : 41 928 721	Offre conforme	Attributaire du marché

Le responsable de la société CENTRAL MOTORS CAMEROON (CMC), attributaire du marché est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours, à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP), pour l'élaboration de la Lettre-Commande y afférente.

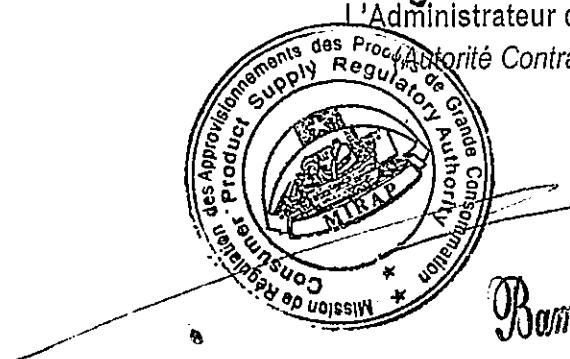
10 JUIL 2024

Yaoundé, le

l'Administrateur de la MIRAP
(Autorité Contractante)

Ampliations

- MIRAP
- PRESIDENT CPM
- TSI
- TPS, TPE
- CCP, CAGE
- ECO, EEC



Bamgak Nkol Cyphien